

### Insertion Service

Conventionné en tant que Structure d'Insertion par l'Activité Économique depuis 2000, Insertion Service est un employeur solidaire situé à Saint-Maur-des-Fossés qui accompagne des demandeur.euse.s d'emploi du Val-de-Marne, via des mises à disposition de personnel auprès de collectivités, entreprises, associations et de particuliers.

Les prestations de mise à disposition concernent des activités variées services à la personne, nettoyage de bureaux, cantonnements de chantier et de locaux, petits travaux du bâtiment, entretien d'espaces verts, aide en restauration collective, manutention, etc.

### Contact

**Isabelle COFFINEAU**

Accompagnement socio- professionnel

ic.insertionservice@free.fr

### INSERTION SERVICE

32 rue de Varenne,  
94013 Saint-Maur-des-Fossés  
01 71 33 14 22/ 06 09 99 08 24  
www.insertionservice.fr/

## OBJECTIFS

- › Favoriser le recrutement de salarié.e.s en insertion en fin de mise à disposition.

## PLUS-VALUE DE L'ACTION

### Pour la SIAE

- Valider les choix professionnels du.de la salarié.e en insertion par la mise à disposition au sein d'entre- prises clientes.
- Favoriser l'embauche des salarié.e.s en insertion tout en impulsant de nouveaux modes de recrutement auprès de l'entreprise partenaire
- Pérenniser la relation SIAE-entreprise grâce à une double coopération sur les prestations de mises à disposition ET sur le recrutement des salarié.e.s en fin de parcours.

### Pour l'entreprise partenaire

- Recruter des salarié.e.s formé.e.s, connu.e.s et expé- rimenté.e.s sur des postes à pourvoir.
- Bénéficier de l'appui d'un.e chargé.e d'insertion so- ciale et professionnelle pour traiter les freins péri- phériques à l'emploi des salarié.e.s embauché.e.s.
- Avoir accès à un vivier de recrutement de per- sonnes, notamment des personnes éligibles aux clauses d'insertion.
- Bénéficier de la réactivité de l'association intermé- diaire pour les besoins en remplacement de personnel.

## DÉROULÉ DE L'ACTION

### Mise à disposition de salarié.e.s auprès de client.e.s entreprises et particuliers :

- › Le client (entreprise ou particulier) signale à Insertion service son besoin de personnel.
- › Insertion service mobilise alors le.s salarié.e.s les plus pertinent.e.s, en fonction des attentes ciblées de l'employeur.
- › Le.la salarié.e mis.e à disposition est suivi.e tout au long de la mission par le.la chargé.e d'accompagne- ment d'Insertion Service, notamment lors de la première journée sur le lieu de travail afin d'assurer la bonne prise de poste.

## Formation continue des salarié.e.s

- Les salarié.e.s d'Insertion Service sont formé.e.s pour être prêt.e.s à intervenir seul.e.s chez le client. Deux jours par semaine ils.elles participent, en interne, à des modules de formation : cours de français, ménage repassage et nettoyage, savoir-être en entreprise, préparation aux entretiens d'embauche, formation HACCP dans la restauration (4 jours) ou passage du CACES.

Pour certain.es des salarié.e.s qui le souhaitent, ils préparent trois CQP qui mènent au titre d'assistant.e de vie. La validation de ces certifications se réalise en centre de formation.

Enfin, certains salarié.e.s peuvent intégrer en cours de parcours une formation du GRETA ou de l'AFPA, financées par la Région et Pôle emploi., pour passer un diplôme de CAP.

## Recrutement de salarié.e.s en insertion en fin de de mise à disposition chez un employeur:

Un travail relationnel important est mené avec les entreprises partenaires susceptibles de recruter des salarié.e.s en fin de mission.

- Le.la chargé.e d'accompagnement sensibilise l'entreprise sur l'importance dépasser l'approche CV, en mettant en avant les qualités et le savoir-être du.de la salarié.e, les formations suivies.
- Lorsque plusieurs mises à disposition sont réalisées de manière consécutive dans une même entreprise et sur un même poste, un diagnostic des postes vacants est mené avec l'employeur.
- Le.la chargé.e d'insertion prend contact avec l'entreprise partenaire pour positionner, comme potentiel.le candidat.e, le.la salarié.e en insertion arrivé.e en fin de mission.
- Insertion service reste disponible pour échanger avec l'employeur ayant validé une embauche sur l'intégration du nouveau salarié.



## LEVIERS

- Sensibiliser et préparer le.la salarié.e en insertion sur les réalités du monde du travail classique, (les contrats proposés, les horaires demandés...).
- Faciliter la mise en relation d'un.e salarié.e en insertion et un.e employeur.euse, en accompagnant le.la salarié.e sur cette étape.
- Instaurer des relations cordiales et équitables avec les entreprises de travail temporaire concurrentes sur le territoire, en proposant des tarifs de prestations équivalents et en développant des démarches commerciales non agressives.



## POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas concentrer le.la salarié.e en insertion sur des démarches de recherche d'emploi sans avoir travailler sur les problématiques sociales.
- Veiller à la compatibilité entre les attentes de l'employeur.euse et les compétences de base du.de la salarié.e en insertion.
- L'augmentation des candidat.e.s sur les postes à bas niveau de qualification peut générer un effet de concurrence face à l'embauche (augmentation du nombre de demandeur.euse.s par rapport au nombre d'offres).
- Certains organismes de formation ont des critères d'entrée qui ne sont pas accessibles aux salarié.e.s en insertion et qui freinent les parcours niveau de français notamment).
- Les aides à l'embauche ne sont pas toujours accessibles pour les salarié.e.s en insertion. En effet, la multiplicité des critères complexifie l'accès aux dispositifs.

## PERSPECTIVES

- › Développer l'accompagnement d'entreprises partenaires sur la pérennisation de postes à la suite de mises à disposition.
- › Renforcer le lien avec les employeur.euse.s potentiel.le.s et prospecter pour augmenter le nombre de mise à disposition.